

Il est temps d'agir !



En première ligne dans la lutte pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, les communes doivent désormais prendre leurs responsabilités. Enjeux.

Initié en 2008 à la suite du Grenelle Environnement, le plan Écophyto vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides sur tout le territoire. Décliné en 9 axes et 116 actions, il s'intéresse aussi bien aux zones agricoles que non agricoles et s'adresse à tous les utilisateurs de pesticides, des agriculteurs aux gestionnaires d'espaces verts ou de voiries, des particuliers aux vendeurs de produits phytosanitaires... De portée nationale, ce plan est décliné au niveau régional par la Crepepp (Conférence régionale Écophyto en pluripartenariat). L'axe 7 du plan Écophyto porte plus spécifiquement sur la mise en place d'actions visant à réduire le recours aux pesticides et à sécuriser les pratiques de distribution et d'application, tant dans les jardins des particuliers et les espaces verts que dans les parcs, jardins publics et cimetières. "L'heure n'est plus à la prise de conscience, il faut désormais agir", explique Jean-François Drevin, chargé de mission à la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) Pays de la Loire.

Une réglementation stricte

Face aux risques des pesticides sur la santé et l'environnement, la réglementation, souvent complétée par des arrêtés préfectoraux, s'est considérablement renforcée depuis 2006. En Loire-Atlantique, il est notamment interdit d'utiliser des produits chimiques directement dans les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout, et à un mètre d'un fossé ou d'un cours d'eau. Toute zone publique soumise à un désherbage chimique doit également être balisée et

temporairement interdite d'accès. Quant aux agents chargés de l'opération, ils doivent être parfaitement protégés. Au 1^{er} octobre 2014, l'agent applicateur et son responsable devront même posséder une certification individuelle obtenue à l'issue d'une formation ou d'un test.

La charte d'engagement

Pour se dégager de ces obligations de plus en plus contraignantes, certaines communes optent pour une démarche radicale et décident de ne plus utiliser de pesticides. C'est le cas de Varades – lire interview. D'autres s'engagent dans une démarche de réduction d'utilisation : en 2010, 53 % des communes des Pays de la Loire étaient dans ce cas-là. En 2009, Nantes Métropole a ainsi rédigé sa propre charte. Sur le bassin versant de l'Erdre, l'Edenn a réalisé une charte de réduction des produits phytosanitaires signée par vingt-huit de ses adhérents. Les quinze communes de Cap Atlantique ont également signé une charte dès 2005.

Le plan de désherbage

Parmi les outils à la disposition des communes pour les aider à réduire leur utilisation de pesticides, le plan de désherbage est l'un des plus intéressants. Sur le territoire du SAGE, 55 d'entre elles sur les 175 en étaient dotées en 2010 : il faut rappeler que ce dernier impose aux communes la mise en place d'un plan de désherbage et surtout une division par quatre de la quantité de pesticides utilisée avant septembre 2013 ! "Le plan de désherbage consiste à identifier et hiérarchiser les zones à désherber en fonction des risques de transfert vers les eaux superficielles, ajoute Jean-François Drevin. Puis à adapter les méthodes de désherbage en fonction des niveaux de risque. L'objectif est de parvenir au zéro phyto partout où le risque d'entraînement vers le cours d'eau est le plus élevé." En pratique, des méthodes d'entretien sont déterminées suivant le classement des zones où le désherbage est nécessaire, de celles où il l'est moins et enfin, de celles où on peut s'en passer.

De l'alternatif à la gestion différenciée

"Au sein des communes, on s'aperçoit qu'il y a trois zones à problèmes : les espaces dits de prestige autour de la mairie et de l'église, les terrains de sport et les cimetières. Dans ce lieu de recueillement, on ne peut pas faire n'importe quoi", précise Jean-François Drevin. Les pesticides ne sont toutefois pas la seule solution au désherbage ! De nombreuses techniques alternatives ont déjà fait leur preuve. "Les communes doivent échanger entre elles sur les méthodes ou outils les plus efficaces, ou mutualiser les machines." Pour les futurs ouvrages ou aménagements, la gestion différenciée peut aussi apporter des solutions puisqu'elle permet d'anticiper l'entretien très en amont : végétaliser certains espaces plutôt que de choisir des sablés, utiliser des variétés mieux adaptées au milieu ou remplacer éventuellement certaines surfaces par du synthétique évitera le recours aux produits chimiques. Ce n'est pas tout...

Changer les habitudes

Les habitants doivent aussi modifier leurs habitudes et accepter de voir de l'herbe pousser à certains endroits. "Certaines personnes considèrent encore cela comme de la négligence ou

un défaut d'entretien : les communes ont un gros travail de communication à mener vis-à-vis de leurs administrés pour sortir des clichés du "tout aseptisé", pour leur faire accepter la flore spontanée et les inciter à réduire eux-mêmes leur propre utilisation des pesticides. On ne peut pas changer trente ans de pratique en quatre ans, mais on estime que les quantités ont déjà été réduites de 70 à 90 %." Pour le bien de tous, un dernier effort est encore nécessaire pour tendre vers le zéro phyto.

28 juin 2013

Sébastien Rabaud, responsable des services techniques de la Ville de Varades

"Il faut surtout soigner la communication"



En 2007, Varades était l'une des toutes premières communes de Loire-atlantique à adopter un plan de désherbage. Sébastien Rabaud nous fait part de son expérience.

Pourquoi avoir décidé si tôt de mettre en place un plan phyto communal ? Était-ce une volonté politique ?

Je suis arrivé en janvier 2006 et le projet était déjà sur les rails. À l'époque, la municipalité avait lancé un projet baptisé Gogane – du nom d'une fleur locale qui avait pratiquement disparu NDLR. Celui-ci portait sur la qualité de l'eau avec la construction d'une nouvelle station d'épuration et sur l'étanchéité du réseau d'assainissement car nous avons beaucoup d'eaux parasites. À la même époque, la Crepepp cherchait des communes pilotes pour mettre en place un plan communal de désherbage et n'en trouvait pas sur le Maine-et-Loire. Nous avons donc bénéficié de cette opportunité : cela s'inscrivait bien dans notre démarche mais cela a bousculé notre planning.

Concrètement, comment avez-vous procédé ?

Nous avons élaboré le plan avec la Crepepp, en définissant les zones de risque fort et faible et des principes de gestion des différents espaces. Mais j'ai vite constaté que je n'avais pas suffisamment de temps pour gérer la transition et j'ai donc décidé brutalement de renoncer totalement aux produits phytosanitaires, sauf sur le terrain de football. Face aux protestations, nous avons dû reculer un peu avant de revenir. Aujourd'hui, selon les lieux, nous choisissons entre le désherbage au vinaigre, thermique, mécanique ou manuel. Mais j'avoue que nous n'avons pas été très forts dans la gestion de ce dossier au départ.

Comment les agents et les habitants ont-ils accueilli cela ?

Les agents, très favorablement ! Ils n'ont jamais été un frein. Il faut dire qu'ils avaient participé aux prises de mesure et qu'ils avaient été avertis sur les problèmes et les dangers liés aux produits phytosanitaires. Du côté des habitants, cela a été moins évident au départ. Il est vrai que certaines zones ont été oubliées et que les gens avaient du mal à comprendre.

Quels conseils donneriez-vous à une commune qui lance un plan de désherbage ?

Je pense qu'il faut d'abord soigner la communication. Il faut effectivement en parler dans le bulletin municipal et dans la presse, mais tout le monde ne lit pas. Il faut donc aussi communiquer sur le terrain, mettre des panneaux là où on intervient pour expliquer pourquoi et comment on travaille. Il est également important de bien informer les agents pour qu'ils soient capables d'expliquer leur façon de désherber à la population. Il est enfin intéressant de réfléchir sur les nouveaux aménagements pour faciliter la gestion ensuite. Prévoir par exemple une bande de gazon en pied de murs... En complément du plan de désherbage, on peut prévoir un plan de gestion différenciée : selon les zones, la qualité du désherbage varie, elle sera plus soutenue ici, moins ailleurs.

Quel bilan tirez-vous de la mise en place de ce plan de désherbage ?

Globalement, le bilan est très positif. D'abord économiquement, puisque l'on dépensait environ 7 500 euros en achats de produits auparavant contre 1 500 aujourd'hui pour le vinaigre et le gaz. Certes, nous y passons plus de temps, mais il y a un gain en termes de santé pour les agents, d'ailleurs il n'y a plus besoin de protection pour travailler. Notre action est également plus valorisante. Désormais, les habitants comprennent. On a moins de critiques et surtout on gère mieux.

À Varades, on sème !



Varades est également le théâtre d'un projet original géré par le Centre intercommunal d'action sociale : Les Jardins du parc. Dix parcelles communales – pour un total de 1 000 m², le double à terme – en plein centre-ville viennent en effet d'être mises à disposition de personnes qui vivent en appartement et qui souhaitent jardiner. L'objectif est à la fois économique, puisque les usagers peuvent y produire leurs légumes, et social par le lien qu'il crée pour des personnes souvent isolées, avec des animations, des initiations, des conseils, une bourse d'échange de graines... Une onzième parcelle avec un rucher est utilisée comme jardin partagé, et les enfants du centre de loisirs ont également un lot réservé. Mais le projet a aussi une forte dimension écologique : le règlement insiste en effet sur l'approche citoyenne, la valorisation des déchets verts et le respect de la biodiversité... L'eau n'est pas oubliée puisqu'il est prévu d'arroser exclusivement avec le contenu des citernes de récupération d'eau de pluie spécialement installées et que l'on privilégie les méthodes de culture alternatives sans produits phytosanitaires.

Le problème spécifique des ZNA



Contrairement à ce que l'on pense, l'utilisation de pesticides a des conséquences bien plus directes sur l'environnement dans les zones non agricoles (ZNA), urbanisées et densément peuplées que dans les zones agricoles. Sur les surfaces imperméabilisées ou à transfert rapide – caniveaux, avaloirs, fossés... –, le désherbage chimique contribue en effet de façon importante à la pollution des cours d'eau. Les taux de transfert des substances actives sur ce type de sol peuvent être 30 à 40 fois supérieurs à ceux générés par une parcelle agricole. Dans les zones à forte densité, les émanations dans l'air toucheront également plus de monde. Sur les surfaces imperméabilisées ou à transfert rapide – caniveaux, avaloirs, fossés... –, le désherbage chimique contribue en effet de façon importante à la pollution des cours d'eau. Les taux de transfert des substances actives sur ce type de sol peuvent être 30 à 40 fois supérieurs à ceux générés par une parcelle agricole. Dans les zones à forte densité, les émanations dans l'air toucheront également plus de monde.

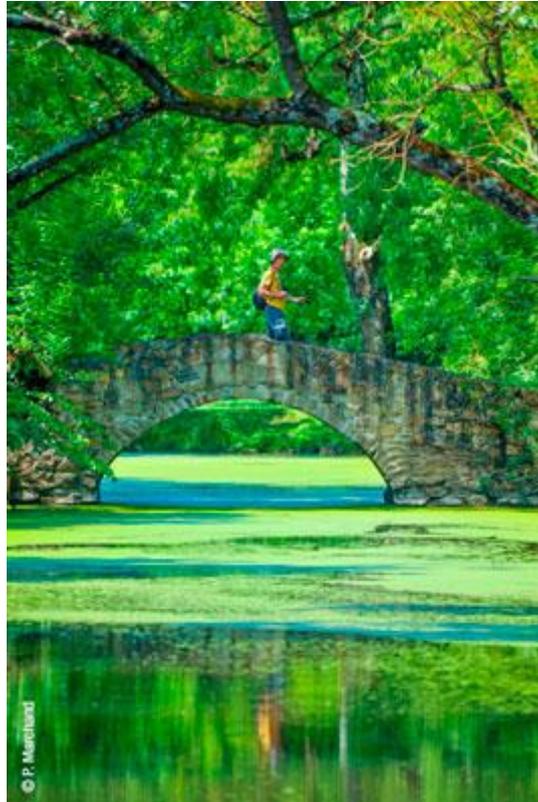
28 juin 2013

Un chantier expérimental



Malgré la lutte qui s'intensifie, la jussie sur prairies ne cesse de s'étendre : de 100 ha en 2009, elle est passée à 406 ha en 2012 en Grande Brière mottière ! Ces dernières années, la jussie *Grandiflora* a en effet montré sa capacité d'adaptation en colonisant aussi les prairies : d'aquatique, elle est devenue amphibie. "Les agriculteurs du marais sont confrontés à plusieurs problèmes : la jussie n'est pas considérée comme une espèce fourragère et se développe au détriment de celles qui sont utiles pour les animaux. L'agriculteur peut alors perdre les aides agro-environnementales, et la parcelle être retirée de la surface agricole utile", explique Delphine Astier, technicienne des milieux aquatiques au SBVB. Pour protéger les parcelles non contaminées et limiter la progression dans les canaux, une expérimentation – financée dans le cadre du contrat régional de bassin versant – va donc être prochainement menée sur une partie du Brivet et du canal du Priory. Avant la fin de l'année, des barrages seront installés sur les canaux principaux de façon à récupérer les boutures lors de la montée des eaux. Le syndicat réfléchit également à la possibilité de procéder à des envois d'eaux saumâtres. "Cette solution est innovante mais peut juste ralentir le développement de la jussie, ajoute Delphine Astier. Ce ne sera pas possible sur les zones éloignées de la mer. Mais avant, il nous faut connaître les impacts sur la faune et la flore et disposer des autorisations préfectorales. L'idéal serait donc de pouvoir tester les envois d'eau saumâtre sur un petit linéaire." Pour les agriculteurs du marais, cette solution crée aussi une contrainte supplémentaire car les canaux sont des lieux d'abreuvement traditionnels pour les bêtes. L'ultime crainte, enfin, est que la jussie finisse par s'adapter à l'eau salée. Dans le cadre du projet expérimental, le syndicat va aussi lancer une lutte contre les ragondins au niveau de la zone test, une autre espèce envahissante qui participe à la prolifération de la jussie.

La chance aux tirages



Pour le SAGE, en matière de communication, l'illustration est un souci permanent. Il est en effet essentiel pour mieux faire comprendre les idées, les besoins, ou les progrès accomplis, de disposer d'un stock important d'images de qualité. Il a donc été décidé de lancer cette année une importante campagne photos dans les sous-bassins. C'est le photographe nantais Philippe Marchand qui a été choisi pour réaliser cette campagne qui comprendra au final une cinquantaine de vues par sous-bassin, soit un total de 400 images. Les sites à photographier ont été identifiés à partir d'une enquête menée en début d'année auprès des techniciens des structures référentes. Ils ont ainsi pu désigner les aspects les plus caractéristiques de leur sous-bassin qui ne faisaient pas déjà l'objet de nombreuses photos. Les prises de vues ont démarré juste avant l'été. Elles se poursuivront à la rentrée, notamment pour bénéficier de niveaux d'eau différents. Précisons que ces images sont destinées au SAGE Estuaire de la Loire mais pourront aussi être utilisées par les structures référentes des sous-bassins versants.

Un Papi pour plus de résistance



Il n'y a pas eu de décès à déplorer sur le territoire de Cap Atlantique lors de la tempête Xynthia de février 2010... Par contre, les dégâts matériels – marais salants, habitations riveraines de l'étier du Pouliguen, commerces sur les quais du Croisic, entreprises à Batz-sur-Mer et Assérac... – ont été conséquents. "C'est Xynthia qui a tout déclenché, explique Fabrice Durieux, responsable de la direction de l'environnement de Cap Atlantique. Au départ, le Sivu du port de La Baule-Le Pouliguen a lancé les études pour une opération de protection des quartiers riverains de l'étier. L'État a alors demandé une vision globale du risque inondation à l'échelle du bassin des marais salants de Guérande. Et Cap Atlantique a été identifiée comme structure légitime pour porter le projet. Les élus ont donc décidé de raisonner à l'échelle du littoral, de Pénestin à La Baule."

Contrat entre l'État et une structure porteuse animatrice, le Papi englobe ainsi l'ensemble des actions de prévention des inondations et des submersions marines. "C'est aussi l'outil contractuel pour obtenir les financements d'État, auxquels s'ajoutent des fonds régionaux et départementaux." La démarche est assez classique avec un diagnostic, la définition de scénarios et d'une stratégie, puis le programme d'actions, dans le cadre d'une large concertation. Le Papi concerne ici 17 maîtres d'ouvrage, 34 actions et 10 millions d'euros de dépenses : "Les maires des petites communes n'ont pas les moyens d'intervenir. Ils sont tous satisfaits d'avoir été associés à la démarche", remarque Jean-François Guitton, vice-président de Cap Atlantique en charge de l'environnement.

Un Papi se décompose en sept axes : connaissance et conscience du risque, surveillance et alerte, gestion de crise, urbanisme (PPRI), réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements, construction d'ouvrages. "Dans la stratégie, les ouvrages arrivent en dernier, même si c'est le poste le plus coûteux. L'idée est bien de tout mettre en œuvre pour réduire par la prévention les effets destructeurs des tempêtes", indique Fabrice Durieux. Mais pour les marais salants, la problématique est techniquement et financièrement plus complexe. On estime en effet la facture des travaux sur le perré maçonné entre 10 et 55 millions d'euros, et des études complémentaires sont nécessaires. "Nous y travaillons avec les élus du Conseil général et l'État. L'idée est de créer un syndicat mixte qui portera les études et le programme pluriannuel à long terme", souligne Jean-François Guitton.

Précisons que la mise en place du Papi va conduire Cap Atlantique à recruter une équipe et à réviser ses statuts pour intégrer cette compétence.